

**½ FINALES du  
CHAMPIONNAT DE FRANCE  
DES CLUBS DE DIVISION 3  
DE TRIATHLON**

**SAISON 2012**

**CAHIER TECHNIQUE**



**FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
TRIATHLON**

☒ 2, rue de la Justice - 93213 Saint-Denis La Plaine Cedex

☎ 01.49.46.13.50 / ☎ 01.49.46.13.60

e-mail : [contact@fftri.com](mailto:contact@fftri.com) / site web : [www.fftri.com](http://www.fftri.com)

---

---

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>PRESENTATION</b>	<b>3</b>
<b>FORMULES DE COURSE</b>	<b>3</b>
<b>RESPONSABILITES</b>	<b>4</b>
<b>LOGISTIQUE DE COURSE</b>	<b>4</b>
<b>LOCAUX ET ZONES ANNEXES</b>	<b>6</b>
<b>VEHICULES</b>	<b>6</b>
<b>MATERIELS ET EQUIPEMENTS</b>	<b>7</b>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>7</b>
<b>PRESTATION DE SERVICES</b>	<b>8</b>
<b>DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE</b>	<b>8</b>
<b>INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS</b>	<b>8</b>
<b>MEDICAL ET SECURITE</b>	<b>9</b>
<b>CONTROLE ANTI-DOPAGE</b>	<b>9</b>
<b>COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE</b>	<b>9</b>
<b>REMISE DES PRIX</b>	<b>10</b>
<b>GRILLE DES PRIX</b>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<b>PUBLICITE</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UN CHANGEMENT DE DIRECTION EN NATATION</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 2 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 3 : PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX</b>	<b>14</b>

## INTRODUCTION

Ce cahier technique a été élaboré au 3 août 2011. En fonction de l'évolution de la Réglementation Sportive et du partenariat fédéral en vigueur pour la saison 2012, les organisateurs s'engagent à prendre en compte les modifications jusqu'au 31 Décembre 2011.

## PRESENTATION

Les ½ Finales NORD et SUD du Championnat de France des Clubs de TRIATHLON de Division 3 se déroulent obligatoirement en même temps soit le dernier week end du mois de Juillet ou le premier du mois d'Août

Pour la saison sportive 2011 - 2012, ils peuvent réunir au maximum 33 clubs de triathlon masculin et « 33 » clubs de triathlon féminin qualifiés dans leurs ligues respectives. Chaque Club peut présenter 5 athlètes maximum au départ.

**Zone NORD** : Alsace - Bretagne - Centre - Champagne Ardennes - Ile de France – Lorraine - Nord / Pas de Calais - Normandie – Pays de la Loire - Picardie

**Zone SUD** : Aquitaine – Auvergne - Bourgogne - Côte d'Azur - Franche Comté – Languedoc / Roussillon - Limousin - Midi / Pyrénées – Poitou /Charente – Provence / Alpes / Corse - Rhône / Alpes

A l'issue des ½ Finales, 10 Clubs par zone et par sexe seront qualifiés pour la Finale D3 Championnat de France des Clubs

## FORMULES DE COURSE

Différentes formules de course possibles :

- Individuelle,

**Distances :**

- **Sprint (0,75/20/5)**

- **Les départs des courses masculines et féminines sont séparés.**
- La course masculine est indépendante de toute autre course
- La course féminine pourra être incluse à une course féminine de type « open » si le nombre de Clubs inscrits est inférieur à 10 Clubs
- **Les courses fonctionneront préférentiellement le dimanche. Les horaires de départ des courses de D3 se réaliseront au plus tard à 14 H30 afin de permettre aux équipes de rentrer au plus tôt.**

La Commission Nationale des Grandes Epreuves, en concertation avec l'opérateur, définit le programme des courses en fonction des configurations particulières et valide les parcours

Les différentes épreuves se déroulent sur le principe critérium de plusieurs boucles par activités, réparties autour d'une aire centrale de transition.

L'opérateur peut, en parallèle, organiser tout type de course prévu par la Réglementation Générale de la F.F.TRI.. Aucun titre n'est alors décerné sur ces courses et toute distribution de prix est interdite.

**Il ne peut en aucune manière, y avoir une quelconque interférence entre les courses du Championnat, prioritaires en termes d'horaires, et les autres courses au programme.**

## RESPONSABILITES

L'opérateur a la charge, sous contrôle de la F.F.TRI., de l'organisation de la manifestation qui comprend l'épreuve sportive et toutes les opérations annexes à son bon déroulement :

- la production, transmission et mise en place de tous supports (plaquettes, programmes, affiches, etc...) d'information et de communication ainsi que des équipements et des éventuels objets publicitaires relatifs à la manifestation,
- la mise en place logistique et technique de la (des) course(s), et les fournitures en ressources humaines et matérielles et en prestations de services nécessaires à cette mise en place et à son bon déroulement,
- la mise en place de la réception et l'accueil des athlètes, des officiels, de la presse et toutes les fournitures en ressources humaines et matérielles nécessaires à cette réception et à son bon déroulement,
- la mise en œuvre de l'épreuve sportive et de toutes opérations commerciales, protocolaires et publicitaires s'y rapportant.

L'opérateur atteste disposer, et s'engage à présenter :

➤ **6 mois minimum** avant l'évènement les lettres d'avis favorables des mairies concernées, (mairies des lieux désignés où se déroule tout ou partie de l'épreuve),

➤ **3 mois minimum** avant l'évènement un dossier technique comprenant :

- programme et horaires
- organigramme du comité d'organisation
- plan de la Ville et localisation des structures d'accueil et d'hébergement,
- plan des zones départ et arrivée natation et de l'aire de transition,
- plan de la zone arrivée et localisation des locaux annexes,
- plan des parcours avec profils et dénivelés pour le cyclisme et course à pied, carte I.G.N. (25000) des parcours,
- positionnement de la sécurité (signaleurs, CB,)
- plan de secours et d'intervention
- timing du montage de la logistique matériel
- plan du cadastre (1000) des zones natation, transition et arrivée.

L'opérateur s'engage à traiter avec un prestataire agréé de l'année en cours « chronométrage et classements » et un animateur minimum.

## LOGISTIQUE DE COURSE

### L'opérateur est en charge de :

Les dispositions ci-après mentionnées sont spécifiques à la présente Course et viennent en complément de la Réglementation Générale de la F.F.TRI. où sont énumérées les règles communes à tous les types de course.

#### L'Aire de Transition

Une aire de transition équitable entourée de barrières de sécurité et sonorisée. Elle doit pouvoir accueillir les concurrents masculins et féminins soit simultanément, soit consécutivement en prévoyant un délai de 1h mini entre l'arrivée du dernier concurrent de l'épreuve précédente et le départ de la course suivante

Les équipes sont placées l'une à côté de l'autre suivant l'ordre croissant des dossards. Chaque équipe sera repérée par un panneau nominatif à positionner à 2,5 m de hauteur ou sur les supports de vélos

#### Aire de Départ Natation

L'aire de départ, moquettée et sonorisée, est spécifiquement aménagée en fonction des modalités de déroulement de départ fixées par le championnat.

Le placement de chaque équipe se réalisera dans des box de départ matérialisés de 2x2m minimum par équipe

## 1/2 FINALES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2012 DES CLUBS DE TRIATHLON DE DIVISION 3

L'aire de départ est accessible aux seuls concurrents et membres de l'organisation Elle est isolée du public par des barrières. Une aire d'appel pouvant accueillir jusqu'à 150 concurrents, entourée également par des barrières, doit juxtaposer la zone de départ.

Le départ plongé est envisageable sous réserve que les conditions de sécurité et d'espace soient réunies.

### Parcours Natation

Le circuit est validé par le responsable fédéral de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Elle peut porter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.

Les changements de direction seront matérialisés par deux bouées de régates séparées d'une ligne d'eau de 5 à 10 mètres de façon à créer un virage en chanfrein. Une ligne d'eau de 25 mètres sera attelée à ces bouées en amont et en aval (voir schéma en annexe 3). Le premier changement ne pourra intervenir à moins de 300 mètres du départ.

Des embarcations rapides et des plongeurs sont prévus pour l'encadrement et le suivi de la course. Aucune embarcation ne précède les concurrents. 4 kayaks seront prévus pour les procédures de faux départ

### Aire d'Arrivée Natation

La sortie de l'eau est délimitée par des lignes d'eau et a une largeur minimale de 4 mètres. La sortie est aisée et ne nécessite aucun aménagement technique particulier. Dans le cas contraire, l'opérateur met en place et prend en charge tout aménagement demandé par la F.F.TRI.. L'aire de sortie natation est sonorisée.

Un espace est réservé pour la récupération des bonnets de bains.

Un portique type arrivée finale ou un pavoisement visible à distance sont positionnés sur la zone arrivée natation juste après la sortie de l'eau.

En fonction des conditions de l'activité natation, des douches sont éventuellement aménagées après la sortie de l'eau.

Un revêtement de sol spécifique est prévu dans le cas d'un sol agressif aux pieds nus.

Un couloir interdit à toutes traversées et protégé par des barrières de sécurité relie l'arrivée natation à l'aire de transition.

### Parcours Cyclisme

La partie cycliste se déroule sur le format critérium avec aspiration-abri autorisé.

Le nombre de tours n'excède pas 4 tours.

La circulation automobile est interdite sur le circuit Les fléchages au sol sont tracés par l'opérateur Toutes courbes ou dénivelés dangereux ou changement de direction sont indiqués 2 fois consécutivement à partir de 250 mètres avant le point considéré. Des flèches sur panneaux verticaux à 1,2m du sol peuvent compléter le balisage du circuit

Un PIT STOP « dépannage de roues Clubs » est aménagé à l'endroit le plus judicieux en collaboration avec le Délégué technique

### Parcours Course à Pied

Le parcours course à pied est effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé et est fermé à la circulation.

Le parcours doit se dérouler sur des boucles d'au moins 2,5km chacune.

Les fléchages au sol sont tracés par l'opérateur Les changements de direction sont fléchés au sol 2 fois consécutivement à partir de 250 mètres avant le point considéré. Des flèches sur panneaux verticaux à 1,2m du sol peuvent compléter le balisage du circuit .La logistique directionnelle mise en place doit être sans équivoque pour les participants

### Zone d'Arrivée

La ligne d'arrivée est de part et d'autre protégée par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles publicitaires et d'accueillir le public.

L'arrivée se fait sur une ligne droite d'au moins 80 m dont au minimum les 30 derniers mètres et la zone après arrivée sont moquettés en bleu.

**. Aucun véhicule n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.**

L'aire d'après arrivée est fermée et autorisée seulement aux personnes accréditées

Cette aire inclut :

- une zone d'arrivée environ 100 derniers mètres de la ligne d'arrivée et d'environ 40m carrés après la ligne d'arrivée
- une zone d'arbitrage 2m carrés
- un portique arrivée
- une zone réservée au chronométrage
- une tribune presse située dans l'axe d'arrivée
- un espace médical déterminé en fonction des besoins médicaux nécessaires à la course considérée comme détaillé au paragraphe Médical et Sécurité
- un espace ravitaillement

A proximité immédiate de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- un espace de récupération d'environ 50m<sup>2</sup>
- un local arbitre d'environ 20m<sup>2</sup>

A moins de 200m de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- le local de contrôle antidopage comprenant 2 WC et une salle attenante équipée d'une table de 2m<sup>2</sup> et d'au minimum 10 chaises
- le local prévu pour le jury d'appel

(Voir l'annexe 1, présentant une proposition de zone d'arrivée).

## LOCAUX ET ZONES ANNEXES

**L'opérateur est en charge de :**

### **Aire d'arrivée**

Toutes les installations prévues plus haut sur et au voisinage de celle-ci.

### **Salle d'Exposé de Course et retrait des dossards**

Une salle d'exposé de course sonorisé comportant 40 chaises, un ordinateur, un vidéo projecteur, un écran et une table d'accueil pour délivrer aux représentants des Clubs les pochettes des équipes avant ou après l'exposé de course obligatoire pour les représentants de Clubs

### **Divers**

- une aire protégée pour l'éventuelle installation du village de tentes,
- une aire réservée au stationnement des motos (Parc Motos),
- une aire parking V.I.P. et une aire parking pour les concurrents.
- des aires de ravitaillement mis en place sur la course à pied pour chaque point considéré :
  - poste de ravitaillement Liquide (L) = 1 table de 2m<sup>2</sup> minimum pour l'eau + 25 mètres plus loin 1 table de 2m<sup>2</sup> minimum pour les produits énergétiques + 25 mètres plus loin 1 table de 2m<sup>2</sup> minimum pour l'eau,
  - poste d'épongeage (E) = 3 récipients de 100 L,
  - un poste de ravitaillement Solide (S) = 1 table de 2m<sup>2</sup> minimum pour les produits solides sur la ligne d'arrivée.

## VEHICULES

**L'opérateur est en charge de :**

- 1 moto ou voiture ouvreuse devant le (la) premier (ère) de la course,
- 1 moto balai sur le dernier tour cyclisme et course à pied,
- les motos nécessaires :

## 1/2 FINALES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2012 DES CLUBS DE TRIATHLON DE DIVISION 3

- 3 motos affectées à l'arbitrage,
- 1 moto MAX pour les photographes (changement à chaque tour).
- tous véhicules médicaux,
- tous bateaux et embarcations nécessaires au parcours natation dont un non partagé et réservé à l'arbitrage

# MATERIELS ET EQUIPEMENTS

### L'opérateur est en charge de :

La fourniture de base se détaille comme suit :

- les autocollants de cadre et de casque,
- les 2 dossards (port interdit en natation)
- le bonnet de bain numéroté
- le marquage des concurrents

#### Horloges

- 1 horloge sur la ligne d'arrivée.

#### Portiques

- un portique sortie de l'eau ou toutes logistiques visibles des nageurs (oriflammes, drapeaux)
- un portique arrivée

#### Podiums

- un podium animation avec sonorisation
- un podium presse dans l'axe de la ligne d'arrivée,
- un podium à 3 marches pour le protocole.

#### Matériels Divers

- toutes bouées, lignes d'eaux, portiques, douches nécessaires au départ, au parcours natation, et à la sortie de l'eau,
- toutes barrières de sécurité nécessaires à la protection des parcours,
- toutes tables, récipients et éponges nécessaires aux postes de ravitaillements,
- tout support pour signalisations verticales parcours cyclisme et course à pied,
- tout moyen de communication organisation (téléphones portables, talkies-walkies),
- tout moyen de sonorisation du site,

#### Cartes d'accréditation

- la fourniture de cartes d'accréditation pour :
  - o la presse
  - o les VIP
  - o les officiels F.F.TRI.
  - o les organisateurs
  - o les coachs (2 par équipe)
  - o la fourniture de macarons moto

#### Equipements, Produits de Ravitaillement

- tee-shirts organisation et concurrents,
- matériels pour signalisation et fléchage des parcours, panneaux identifications véhicules,
- sacs concurrents, dossards,
- tous produits liquides et solides de ravitaillements.

# RESSOURCES HUMAINES

### L'opérateur est en charge de :

- tout personnel de protection des circuits,
- tout personnel de protection et de contrôle des entrées de l'aire de transition, du parc motos, et des salles à disposition de l'organisation,
- tout personnel de mise en place et distribution publicitaire,

## 1/2 FINALES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2012 DES CLUBS DE TRIATHLON DE DIVISION 3

- tout personnel de manutention pour évolution de l'aire de transition et des zones départ et arrivée au fur et à mesure du déroulement de la course,
- tout personnel de ravitaillements,
- tout pilote de bateau, voiture, moto, au regard des véhicules prévus,
- tout personnel médical, et assesseur au contrôle anti-dopage,
- tout personnel assesseur à l'arbitrage et au classement,
- tout personnel protocole et accueil,
- tout personnel de conditionnement des sacs concurrents et de retrait des dossards.

## PRESTATION DE SERVICES

### L'opérateur est en charge de :

- l'accueil concurrents et le retrait des sacs et dossards correspondants,
- l'accueil des officiels
- la surveillance de l'aire de transition et de la zone arrivée

## DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE

### La F.F.TRI. est en charge de :

- la désignation de 2 arbitres nationaux de la course et prend en charge les frais s'y rapportant.

### L'opérateur est en charge :

- des besoins en arbitrage complémentaire et supporte tous les coûts relatifs au compléments d'arbitres fournis par la L.R..

## INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS

### La F.F.TRI. est en charge de :

- fournir à l'opérateur les coordonnées des chronométreurs et animateurs labellisés pour l'année en cours
- contrôler et faciliter la transmission à l'opérateur de la liste des Clubs qualifiés
- L'insertion des classements sur le site fédéral

### L'opérateur est en charge de :

- Classement de l'épreuve et fournit la prestation humaine et matérielle correspondante :
  - enregistrement des participants,
  - relevé de temps et calcul des classements.
- **L'opérateur est tenu d'engager un prestataire agréé par la F.F.TRI. selon une liste validée annuellement par la Direction des Grandes Epreuves et transmise sur simple demande au siège fédéral.**

La F.F.TRI. communique à chacun des opérateurs la liste des clubs concernés par ce Championnat D3.

Chacun des clubs qualifiés est autorisé à inscrire sur l'épreuve cinq concurrents maximum licenciés « compétition » avant le 31 Janvier de l'année en cours (masculins et féminins). Aucun autre licencié du club considéré n'est autorisé sur la course.

## 1/2 FINALES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2012 DES CLUBS DE TRIATHLON DE DIVISION 3

Chaque club qualifié est tenu de transmettre les noms des athlètes constituant l'équipe à l'opérateur, en respectant le délai imposé par la Réglementation Générale Sportive (RGS) . L'opérateur est, après cette limite, libre de refuser l'inscription des clubs retardataires ou de demander la mise en œuvre de la pénalité prévue à cet effet par la RGS

### Enregistrement et Edition des Classements

Le Classement du Championnat de France des Clubs de D3 présente un classement des Equipes Hommes et un Classement des Equipes Femmes. **Même si le classement de l'équipe est dans certains cas calculé à partir du classement individuel, aucun classement individuel n'est édité et/ou publié.**

#### Le chronométrateur doit être capable :

- d'identifier les meilleurs temps natation vélo et course à pied sur les courses élites hommes et femmes
- de modifier le classement établi sur constatation(s) d'erreurs jusqu'à l'issue de la proclamation des résultats
- reproduire au minimum 5 exemplaires de classements à remettre au délégué fédéral, à l'arbitre principal, à l'opérateur, aux animateurs.

L'opérateur doit être capable de fournir le classement de l'étape et le classement général provisoire à chaque représentant du Club

### Modalités de classement

CF Réglementation Générale Fédérale – Chapitre : Réglementation Sportive 2011/2012

## MEDICAL ET SECURITE

L'opérateur a l'entière maîtrise de l'organisation médicale.

#### L'opérateur est en charge :

- De l'organisation médicale de l'épreuve dans le respect de la RGS
- Des coûts financiers engendrés par la mise en place de la structure médicale de l'organisation. Cette structure est mise en place sous l'autorité de l'opérateur.

### Moyens matériels & humains

CF Réglementation Générale Sportive

## CONTROLE ANTI-DOPAGE

#### L'opérateur est en charge de :

- la mise à disposition de locaux aménagés et en parfait état de propreté et des produits liquides de ravitaillement comme défini par la F.F.TRI.,
- la fourniture des personnels assesseurs au Contrôle Anti-Dopage,
- la fourniture de bénévoles majeurs appelés « Chaperons », chargés d'accompagner au local les athlètes désignés. Leur quantité est fonction du nombre indiqué par le médecin préleveur.

## COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE

#### La F.F.TRI. est en charge de :

## 1/2 FINALES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2012 DES CLUBS DE TRIATHLON DE DIVISION 3

- la définition de toutes les opérations de communication avec la presse écrite et télévisuelle,
- La validation des affiches, programmes, plaquettes, visuels Tee-shirts, et de manière générale de tout support de communication avant fabrication par l'opérateur (vérification du respect de la charte graphique fédérale)
- la transmission de communiqués de presse spécifiques et des brochures de l'épreuve aux journalistes recensés dans le fichier presse F.F.TRI.
- La rédaction des annonces promotionnelles en cas de signature d'un contrat de promotion avec une radio
- la définition du protocole de remise des prix (annexe 3).
- la fourniture de la liste annuelle des animateurs labellisés et des fiches d'évaluation des animateurs labellisés

### L'opérateur est en charge de:

- coupe ou trophée et bouquet de fleurs pour la remise des prix officielle sur le podium arrivée = 3 premières équipes masculines et 3 premières équipes féminines,
- la fourniture des informations à insérer sur le site web 2012
- la prestation des animateurs pendant la course et la cérémonie de remise des prix et prend à sa charge les honoraires et les frais correspondants.
- **L'opérateur est tenu d'engager au minimum 1 animateur labellisé par la F.F.TRI. selon une liste validée annuellement par la Direction des Grandes Epreuves. Cet animateur occupe la fonction d'Animateur Principal.**
- des plaquettes, affiches et tout support relatif à la communication et l'information autour de la course. Tout support de communication (fiches d'inscriptions concurrents, affiches, accréditations...) devra comporter au minimum le logo fédéral et le titre « Championnat de France 2011 des Clubs de Triathlon division 3 »
- Un bon à tirer de chacun des supports édités est soumis pour approbation préalable à la F.F.TRI..
- à la demande de la F.F.TRI., l'organisation d'un déjeuner et dîner de presse.
- Les relations Presse au niveau local
- L'instruction des fiches de satisfaction de l'animateur et du chronométreur labellisés.

## REMISE DES PRIX

La remise des Prix s'effectue au cours de la cérémonie « Podium Arrivée ». Elle se déroule sur le Podium « Arrivée » dans les quinze minutes consécutives à l'arrivée des trois premières équipes, selon le protocole de remise des prix (voir annexe).

## PUBLICITE

L'épreuve devra être identifiée par le label :

**1/2 FINALE Nord ou Sud du CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE TRIATHLON DE DIVISION 3**

La F.F.TRI est identifiée comme ci-après définis :

- Affichage du logo (emplacement et taille adaptés proportionnellement) sur l'ensemble des documents promotionnels (affiche officielle et formulaires d'inscription, dossiers et communiqués de presse, publicités officielle, achat ou échange d'espace -PQR, PQN, magazine- etc...), résultats et tout matériel imprimé officiel.
- Pavoisement éventuel de la ligne d'arrivée et de départ natation des oriflammes F.F.TRI. de 2,5 m de hauteur

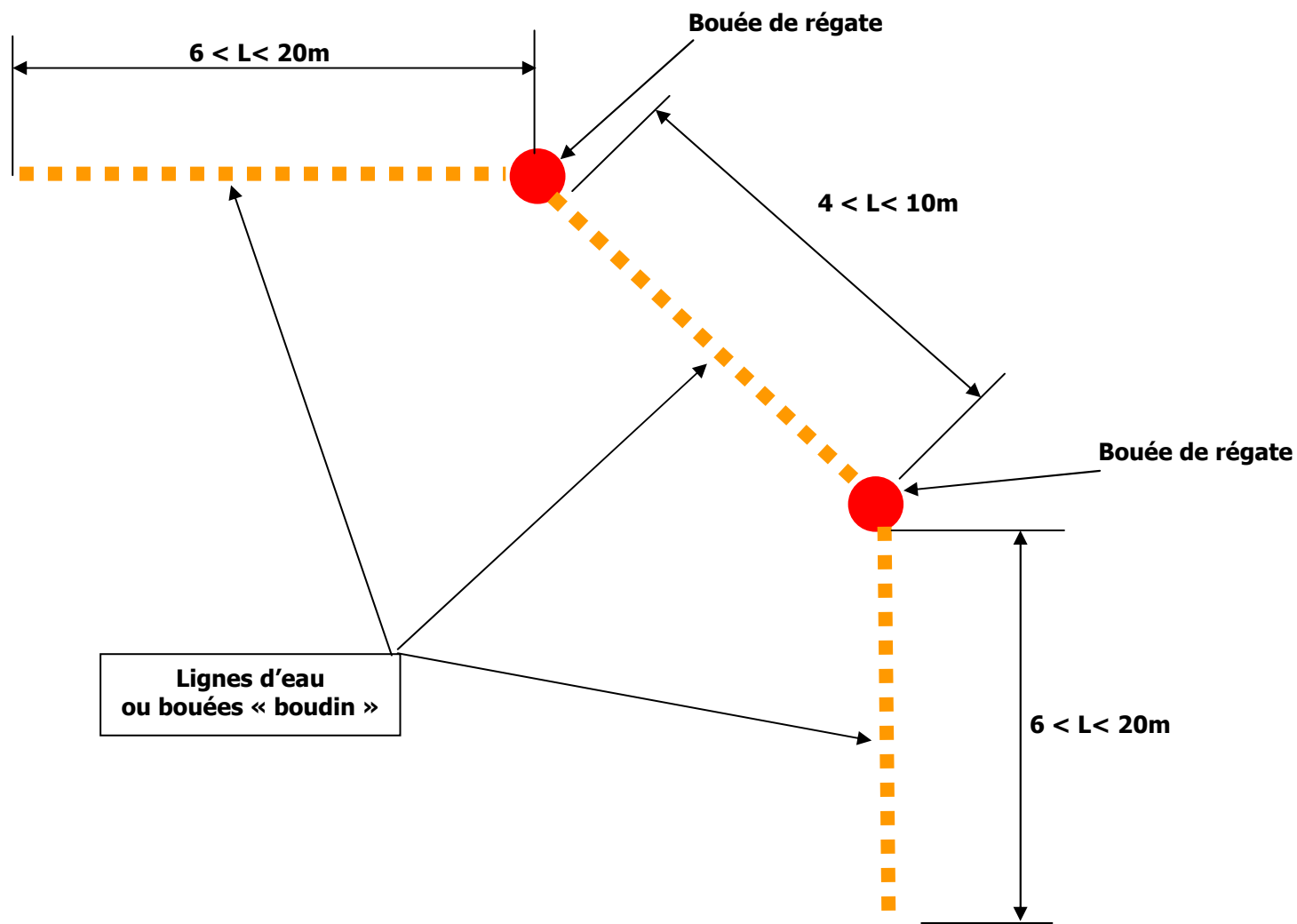
**L'opérateur est tenu de soumettre tout projet, au secteur communication de la F.F.TRI., avant publication**

- Réservation terrain

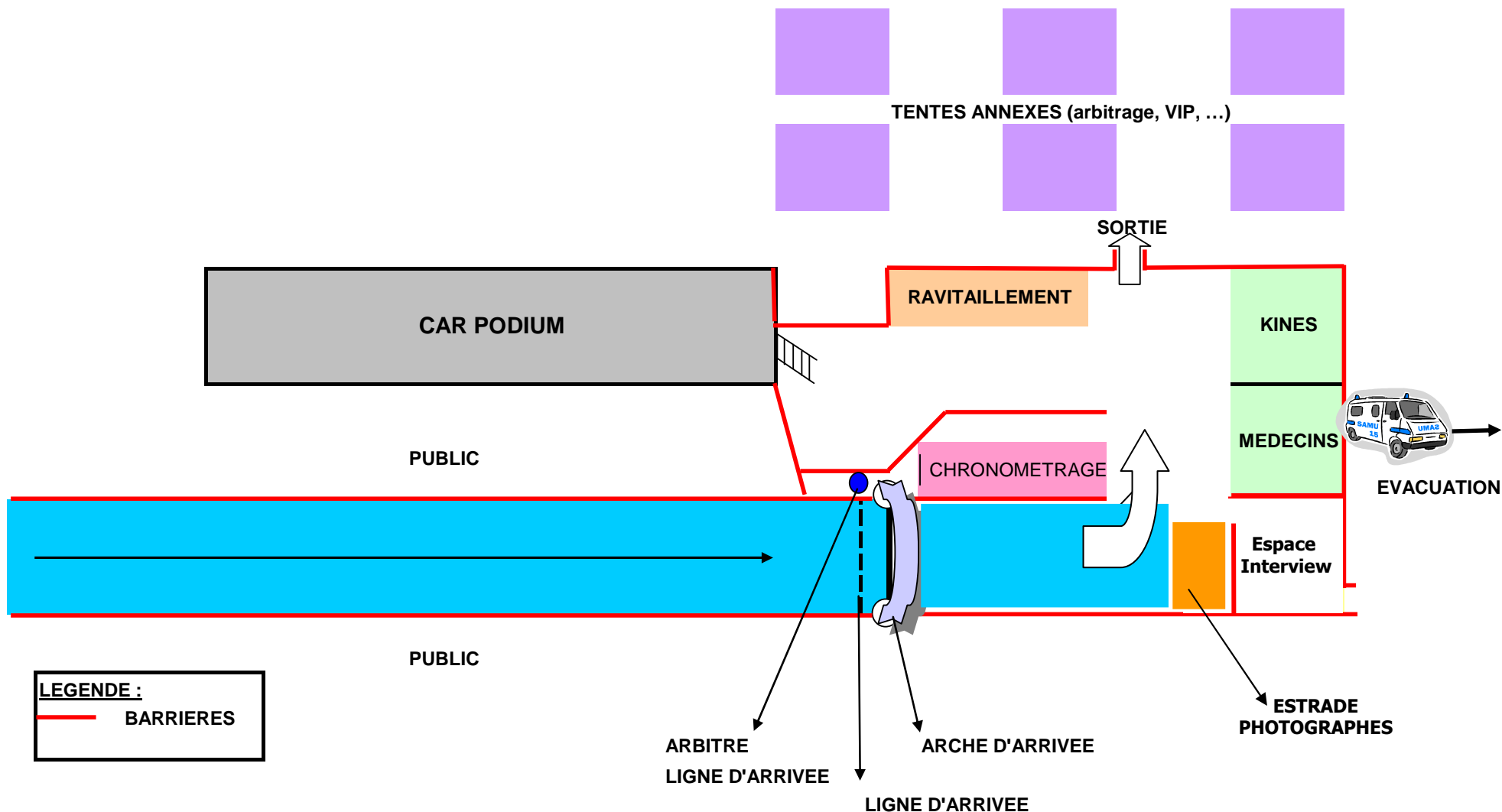
Affichage du logo FFTRI (emplacement et taille adaptés proportionnellement) sur l'arche d'arrivée et le fond de podium

## **ANNEXES**

# ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UN CHANGEMENT DE DIRECTION EN NATATION



½ FINALES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2012 DES CLUBS DE TRIATHLON DE DIVISION 3  
**ANNEXE 2 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE**



## **ANNEXE 3 :** **PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX**

(issu de la réglementation ITU)

---

Toutes les remises de prix effectuées sur des Grandes Epreuves Fédérales de la F.F.TRI. doivent se dérouler selon le protocole suivant.

Il y a deux types différents de remises de prix :

- les remises de prix "officielles" présentées immédiatement après l'arrivée,
- les remises de prix "facultatives" présentées, dans une fonction sociale, quelques heures après l'arrivée.

Dans tous les cas, le format, les procédures et les récompenses sont les mêmes.

### **I. Format.**

1. L'aire de présentation doit être dépourvue de signalétique, sauf :
  - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
  - les partenaires Officiels de l'événement.
2. Le fond de podium est au dimension (minimum) suivante
  - 4 mètres de hauteur,
  - 4 mètres de largeur
3. La présentation du fond de podium doit être approuvée par la F.F.TRI.. Le fond de podium inclut :
  - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
  - les partenaires Officiels de l'événement.
4. Le podium est composé de trois marches, chacune d'une superficie supérieure d'approximativement à un mètre sur un mètre.
  - Le sommet de la marche du centre est d'une hauteur d'un mètre;
  - Le sommet de la marche de gauche (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de soixante quinze centimètres;
  - Le sommet de la marche de droite (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de cinquante centimètres;
  - La face du podium est marqué avec les numéros suivants : '1' (la marche du centre), '2' (la marche de gauche) et '3' (la marche de droite).
  - Chaque numéro est d'une hauteur de 30 cm et dans la police de caractères Helvetica
  - Le logo F.F.TRI. est placé sous le numéro 1.
5. Un tapis rouge (dimension 1 mètre de largeur x 6 mètres de longueur) menant les athlètes au pied du podium, est placé au sol.
6. L'accès à la zone podium est réservé aux personnes accréditées : officiels, VIP et personnes de l'organisation ayant un rôle majeur. La Télévision et les photographes de presse sont placés dans une zone délimitée dans l'axe du podium (de préférence sur une estrade).
7. Le podium doit être clairement visible de la tribune des VIP.

## **II. La Procédure.**

1. Quand tout le monde est en position, l'animateur annonce, "Les médailles seront remises aujourd'hui par Monsieur X /Madame X (en mentionnant le titre et la fonction). Les bouquets de fleurs seront remis aujourd'hui par Monsieur Y /Madame Y (en mentionnant le titre et la fonction).
2. Après une pause de 5 secondes, l'animateur continue, "Premier (ère) et le vainqueur du (le nom de la compétition) est (le nom de l'athlète) de (pays)".
3. Une fois que son nom est appelé, le premier récipiendaire prend sa place sur la marche. L'officiel remettant les médailles et le porteur de médailles s'approchent du podium. L'officiel place la médaille autour du cou du récipiendaire. Le porteur des bouquets de fleurs et l'officiel remettant le bouquet s'approchent du podium. L'officiel remet au gagnant le bouquet. Après cela, le porteur et les officiels reculent de deux mètres pour offrir à la presse une vue claire du gagnant.
4. La procédure pour la remise de médaille et la présentation des bouquets de fleurs est reproduite pour la deuxième et troisième place.
5. En option, un magnum de champagne peut être offert à chacun des trois concurrents après que la cérémonie soit terminée.
6. Lorsque le champagne a été offert et la presse a eu le temps suffisant pour travailler, les porteurs, les officiels et les récipiendaires s'alignent de nouveau pour s'éloigner du podium.
7. Les concurrentes féminines recevront leurs récompenses avant les concurrents masculins.

## **III. Remises des prix par les Officiels.**

Deux officiels sont exigés, un pour les médailles et un pour les bouquets de fleurs.

1. L'officiel remettant les médailles et les fleurs est choisi parmi le rang le plus haut du CIO, du CNOSF, de l'ITU, de la F.F.TRI., du gouvernement, des collectivités territoriales et des représentants des sponsors de l'événement.
2. La Direction des Grandes Epreuves en consultation avec l'Opérateur veillent d'un commun accord au choix le plus approprié.
3. Lors de l'exposé de course, les athlètes sont informés de la conduite à tenir durant la cérémonie de remise des récompenses.
4. Si possible, les officiels remettant les récompenses aux athlètes féminins et aux athlètes masculins sont différents.